



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Pollution et nuisances

Question écrite n° 10343

Texte de la question

M Emile Koehl rappelle à M le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de l'environnement, que dans les dix ans à venir la dimension « écologique », notamment celle qui prend en compte la déforestation, le réchauffement de la terre, la vulnérabilité de la couche d'ozone, sera un élément essentiel du fonctionnement de nos économies. Il lui demande ce qu'il compte faire pour assurer le respect des écosystèmes qui, loin d'être un frein à la croissance, sera au contraire un moteur d'innovations technologiques, de nouveaux services et donc d'emplois.

Texte de la réponse

Reponse. - Le réchauffement de l'atmosphère terrestre est maintenant une quasi-certitude scientifique. Ce phénomène devrait bouleverser le climat en entraînant de graves conséquences humaines, socio-économiques et écologiques (relevement du niveau de la mer, aridification de certaines zones aujourd'hui tempérées). Depuis quelques décennies en effet, la concentration des gaz à « effet de serre » ne cesse d'augmenter dans l'atmosphère, en grande partie à cause du développement des activités humaines. Malgré les nombreuses incertitudes qui demeurent, tous les spécialistes s'accordent au moins sur un point : au taux actuel d'accroissement de ces gaz dans l'atmosphère, vers l'an 2050, la température moyenne du globe pourrait s'élever de 1,5 à 4,5 degrés, selon les estimations. Le gaz carbonique, produit naturel de toute combustion carbonée, est le premier incriminé. Il serait responsable de 55 p 100 de l'effet total. Viennent ensuite les chlorofluorocarbones (CFC) qui seraient en outre responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone stratosphérique, à raison de 25 p 100 de l'effet total, le reste étant imputable notamment au méthane, au protoxyde d'azote et à l'ozone troposphérique. Il y a également de fortes présomptions pour que les effets de la réduction de la couche d'ozone stratosphérique s'ajoutent à ceux de « l'effet de serre ». La lutte contre l'effet de serre sera l'un des axes de la politique française. Le Gouvernement est pleinement conscient des problèmes soulevés dont la prévention efficace ne saurait se faire que dans un cadre mondial et par une mobilisation prioritaire des pays à émissions élevées. C'est pourquoi il a pris l'initiative d'organiser, avec les gouvernements des Pays-Bas et de la Norvège, le sommet de La Haye le 11 mars dernier, dont la déclaration finale a notamment appelé à la création d'une autorité mondiale de protection de l'atmosphère sous l'égide des Nations Unies. La France a d'ores et déjà réduit, entre 1980 et 1986, ses émissions de gaz carbonique de 25,6 p 100 (incidence favorable du programme nucléaire et des économies d'énergie). Cette réduction est nettement supérieure à celle obtenue en moyenne en Europe de l'Ouest. De plus, à l'occasion du dernier conseil des ministres de l'environnement des Douze le 2 mars 1989, la France a pleinement souscrit à la déclaration visant à éliminer au niveau mondial vers la fin du siècle les CFC agresseurs de la couche d'ozone. Par ailleurs, le secrétariat d'Etat à l'environnement vient de lancer un programme intitulé « Eclat » (étude des climats et de l'atmosphère) pour préciser l'impact de divers scénarii possibles de changement de climats sur les écosystèmes et l'économie française et pour étudier diverses politiques de prévention de ces changements et de réactions à ces changements. « Eclat » s'insérera dans les programmes internationaux tels que « géosphère-biosphère ».

Données clés

Auteur : [M. Koehl ◉mile](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10343

Rubrique : Environnement

Ministère interrogé : environnement

Ministère attributaire : environnement et prévention des risques technologiques et naturels

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1090